

Contrat de gestion

RTBF 2023-2027

Enjeux des quotas sur les radios publiques

Analyses et recommandations de la **facir**

Soutenues par le Comité de Concertation des Métiers
des Musiques Actuelles  avec :

- La fédération des organisateur·rices de concerts - **Court-Circuit**
- La Fédération des Labels Indépendants Francophone - **FLIF**
- La Belgian Independent Music Association - **BIMA**
- La Fédération des Bookeur·euses & Manageur·euses Uni·es - **FBMU**
- L'Union des Attaché·es de Presse Indépendantes - **UAPI**

Introduction	2
CONSTATS	3
Système d'application des quotas de diffusion radiophonique à l'étranger	4
Système d'application des quotas de diffusion radiophonique en Flandre	5
Analyse de la consommation de la radio en Fédération Wallonie-Bruxelles	7
Analyses qualitatives des grilles de programmation de la RTBF	12
État des lieux des radios RTBF	12
Nouvelles attitudes de consommation radiophonique et la RTBF	14
Programmation culturelle	15
Définition d' « œuvre FWB »	18
Quotas de diffusion radiophonique	18
Quotas « d'artistes FWB »	19
Quotas qualitatifs	20
La relation bilatérale entre la RTBF et le secteur culturel	22
Plateforme de concertation	22
La régulation et le contrôle des quotas de diffusions radiophonique	23
Transparence de la RTBF	23
Uniformisation de la récolte de données	23
Fair practice	25
Algorithmes et éditorialisation	25
Résumé des recommandations de FACIR	27
Conclusion - ouverture	28
Annexes	29
Annexe 1 - quatre exemples de playlist de la RTBF (2021)	29
Bibliographie	33

Introduction

Depuis sa création en 2013, FACIR se bat pour un quota de diffusion d'œuvres d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) à 25%. Derrière cette question des quotas se cachent des enjeux bien plus grands de diversité et d'audace dans la programmation musicale et de valorisation d'artistes de la FWB.

La crise sanitaire du Covid-19 a ouvert les esprits, mobilisé et conscientisé tous les secteurs de la musique. Paradoxalement, alors que nous avons été privés de public, on semble soudain redécouvrir l'importance des musique « **locales** »¹. Les radios et les télévisions elles-mêmes sont obligées de reconsidérer leurs objectifs, leur fonctionnement et leurs priorités car sans événements internationaux, elles ont dû se pencher sur les productions et artistes de la FWB. Cette contrainte a donné lieu à une hausse de la visibilité d'artistes étiqueté·es FWB en dehors des artistes ayant déjà une renommée nationale ou internationale.

FACIR mène ce combat de longue durée dans des conditions complexes. Il est en effet très difficile d'avoir des chiffres clairs et précis sur ce qui est diffusé en FWB. Il est important de souligner que FACIR n'a pas de couleur politique, et ne se prête à aucun jeu politique. Elle défend ses revendications de façon indépendante et autonome et entre en discussion avec tous les partis politiques sans distinction.

Finalement, la RTBF a une mission de service public, encadrée par un contrat de gestion la liant à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le renouvellement quinquennal de ce contrat est l'occasion de faire un bilan et d'envisager de nouveaux objectifs ambitieux répondant aux exigences contemporaines.

¹ **La musique locale**, la musique qui est créée, produite et jouée par les artistes de la FWB

CONSTATS

A. Données chiffrées et analyses qualitatives

1. Système d'application des quotas de diffusion radiophonique à l'étranger

L'impact positif des quotas dans d'autres paysages culturels que le nôtre — canadien, portugais, sud-africain, estonien... — est bien perceptible par une meilleure santé du secteur musical et des artistes locaux·ales des pays qui les appliquent.

Pays-Bas	35 % de la musique populaire diffusée entre 7h et 19h doit être produite aux Pays-Bas.
Canada²	Les stations de radio francophones et anglophones doivent s'assurer qu'au moins 35 % de la musique populaire qu'elles diffusent chaque semaine, entre 6h et 18h, du lundi au vendredi, est du contenu canadien.
Portugal³	En 2021, les quotas de musiques locales sur les radios nationales passent de 25% à 30%.
Australie	Le quota actuel est de 25 % pour les stations de succès contemporains, de rock grand public et de rock alternatif et s'appliquent durant la journée (entre 6h et 18h) chaque jour ouvrable.
Nigéria	Le quota sur la diffusion de la musique locale est de 80 %.
Estonie	La majorité des radios sont soumises à 25% de quotas de musiques locales. 4 radios sont soumises à un quota de 40%. Les radios russophones à un quota de 15% et une radio spécialisée uniquement dans la musique en provenance d'Estonie comptabilise 90% de quotas. => La majorité des radios s'alignent donc sur les 25% de quotas de musiques locales.
Pologne	En 2006, les radios étaient soumises à 30% de quotas de musique locale.
Afrique du Sud⁴	Mise en place d'un quota de 90% de musique locale sur ses 18 radios publiques.
Amérique latine⁵	<ul style="list-style-type: none"> ● Argentine : 70% de quotas dont 35% doit être composée ou jouée par une personne résidant en Argentine ou étant citoyen argentin ● Equateur : 25% de quotas pour la musique locale ● Nicaragua : 10% de quotas pour la musique locale ● Pérou : 30% de quotas pour la musique locale ● Uruguay : 30% de quotas pour la musique locale ● Vénézuéla : les stations publiques et exploitées par l'État, ainsi que celles des régions frontalières, doivent diffuser au moins 70 % de musique locale entre 7h et 23h <p>Il faut noter que les législations de quotas en Amérique latine n'ont pour la plupart pas de cadre exécutif en place pour les faire respecter.</p>

² <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/rp120309c.htm#s4>

³ <https://www.theportugalnews.com/news/2021-02-05/portuguese-music-quota-upped-to-30/58083>

⁴ <https://www.lemediaplus.com/afrique-sud-quota-de-90-de-musique-locale-18-radios-publiques/>

⁵ <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/rp120309c.htm#s4>

Nous avons ici repris l'exemple de mise en place de quotas de musiques locales, c'est-à-dire de musiques créées, produites et jouées par des citoyen·nes du pays. La question des quotas est parfois assimilée à la défense linguistique et pas forcément à la production locale. Comme pour le cas français où les quotas mis en place concernent les œuvres musicales d'expression française. Aussi, il semble se dégager une tendance générale sur les exemples cités autour de 25-30% de quotas de musiques locales à appliquer.

2. Système d'application des quotas de diffusion radiophonique en Flandre

En Belgique, la Flandre a pris depuis quelques années des dispositions afin de diffuser ses propres artistes sur les ondes, en instaurant — pour les stations du service public — un quota de 25% de musique produite en Flandre. Si on compare les ventes d'albums et de singles entre les deux communautés linguistiques, les artistes flamand·es sont deux fois plus représenté·es dans leur classement que ne le sont les artistes de la FWB dans l'Ultratop francophone par exemple.

On peut voir en 2019 que selon le Muziek Monitor, dans le top 10 des artistes les plus écouté·es par les auditeur·rices de la VRT, on retrouve 4 artistes domicilié·es en Belgique.

Meest gedraaide artiesten VRT (2019)



	Artiest	Aantal keer gedraaid (2019)
1	billie eilish	2277
2	coldplay	1873
3	hooverphonic	1704
4	george ezra	1618
5	niels destadsbader	1549
6	laura tesoro	1430
7	imagine dragons	1421
8	lewis capaldi	1386
9	angèle	1363
10	u2	1280

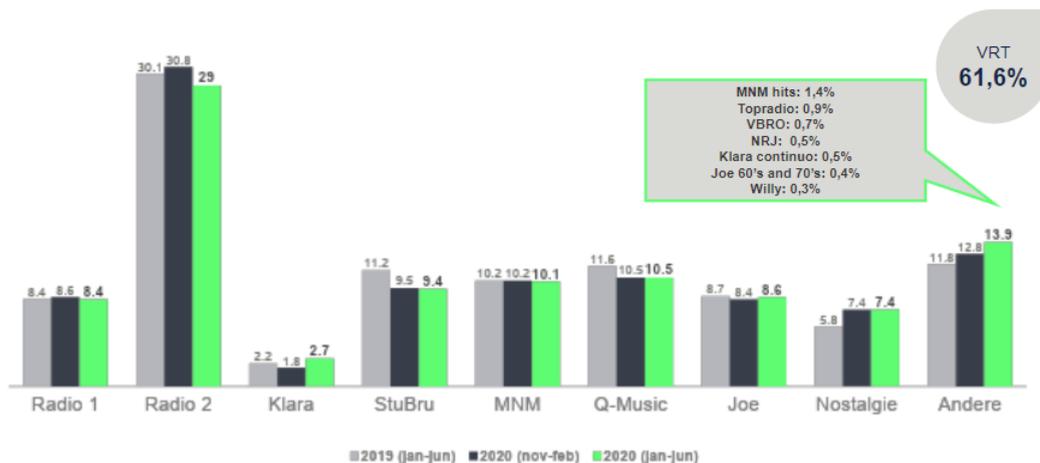
Sachant qu'en Flandre, toujours d'après le Muziek Monitor, la même année, on ne retrouve que deux artistes belges dans le top 10 des artistes les plus joué·es sur toute la Flandre. On peut alors questionner l'argument qui revient souvent qu'il y aurait une corrélation négative entre l'augmentation des quotas d'artistes de la FWB et la diminution du taux d'audience.

Meest gedraaide artiesten Vlaanderen (2019)

	Artiest	Aantal keer gedraaid (2019)
1	coldplay	3859
2	pink	3525
3	madonna	3470
4	george ezra	3444
5	u2	3324
6	imagine dragons	3189
7	hooverphonic	3160
8	ava max	3067
9	clouseau	3033
10	lewis capaldi	2617

Finalement, instaurer des quotas d'artistes à 25% ne permettrait-il pas de prédisposer l'auditeur·rice à l'écoute d'autres musiques et d'autres artistes? Une logique qui permettrait même de le·a placer dans une situation d'habitude et de demande d'écoute de musiques locales. Sachant que la VRT attire 962 607 d'auditeur·rices par jour, on voit ci-dessous que cela se traduit par plus de 60% de parts de marché sur les radios flamandes. On peut aisément conclure que l'augmentation des artistes flamand·es à 25% n'affecte pas le taux d'audience de ces radios.

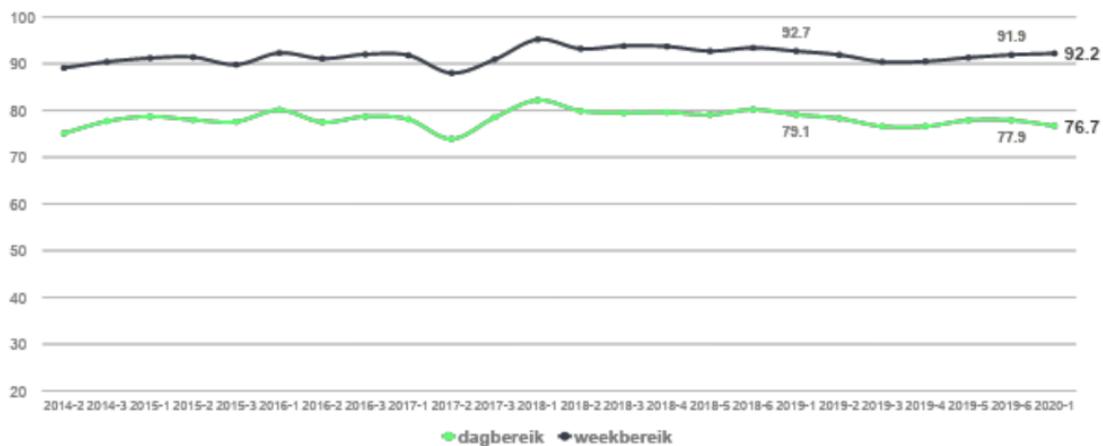
Evolutie marktaandeel netten (totaal, %)



3. Analyse de la consommation de la radio en Fédération Wallonie-Bruxelles

Quand écoute-t-on la radio ? D'après un compte-rendu de la VRT en 2020, l'utilisation quotidienne de la radio toucherait 76% de la population en Flandre. Cela représente 259 minutes quotidiennes. Nous avons dû nous baser sur des chiffres du côté flamand car certains chiffres qui suivent sortent d'analyses de 2012 et 2013. Une donnée importante à prendre en compte dans nos recommandations finales.

Evolutie gemiddeld bereik radio (totaal, %)



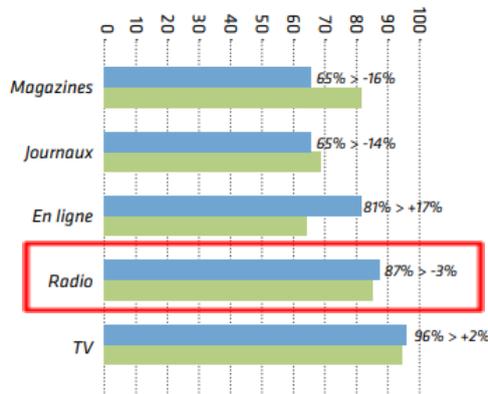
Gemiddeld bereik %: het totaal aantal verschillende radioluisteraars ten opzichte van het totaal aantal Vlamingen. Ma-Zo, 5u-5u

D'après une étude du CSA en 2013 sur les nouveaux médias, la radio est la deuxième plateforme de consommation de médias la plus répandue en Belgique avec 87% derrière la télévision (96%) et devant internet (81%)⁶. Cela correspond à 15,6 heures de consommation moyenne par semaine.

⁶ CSA - Bilan nouveaux médias (2013)
https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/Bilan%20NewMedia_Web.pdf

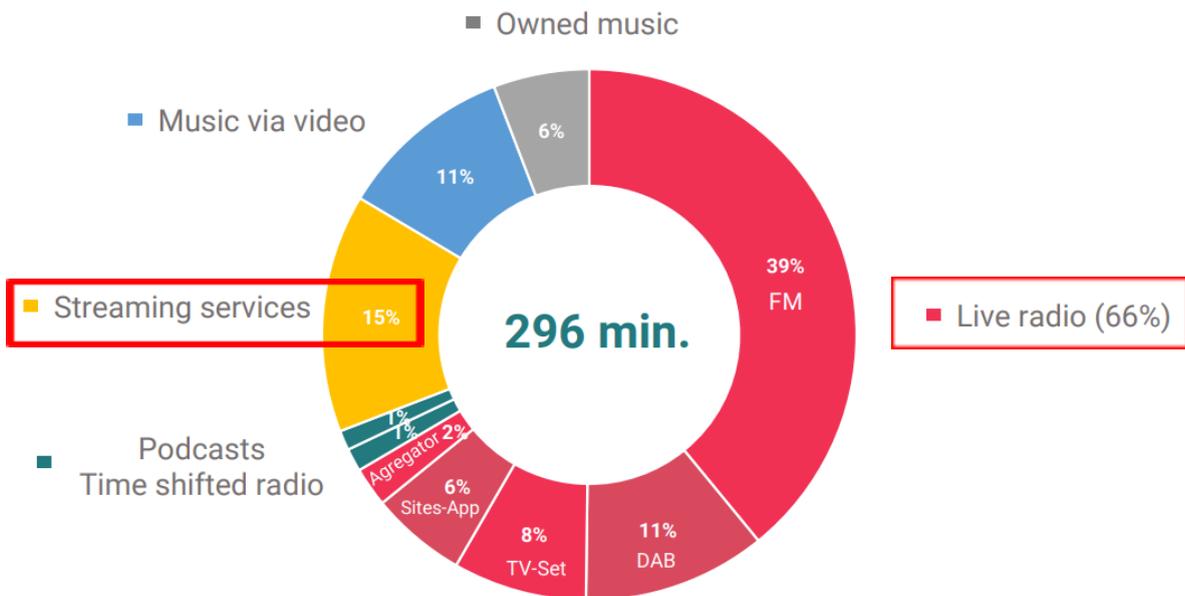
Graphique 1

PÉNÉTRATION DES DIFFÉRENTS MÉDIAS EN BELGIQUE (■ 2010 ET ■ 2012)



Source : Mediascope Europe mars 2010/février 2012 (IAB Europe)

D'après une étude de la CIM⁷ en 2022 et en Belgique⁸, la répartition du temps d'écoute audio en moyenne par jour représente 4h56 minutes donc 296 minutes. La radio en direct reste de loin la forme d'écoute la plus répandue (66%) même si la consommation radiophonique en streaming arrive en seconde position avec 15%.



⁷ Le CIM est une association ayant pour objectif la fourniture de chiffres de référence pour le marché publicitaire belge. <https://www.cim.be/fr>

⁸ Audio Time - Présentation SONIQ Event (2022) <https://www.cim.be/fr/methodologie?media=radio>

Quel âge ont les auditeur·rices ? Toujours sur base de l'étude des groupes RTBF, RTL, NRJ et TWIZZ de McDowell Tony⁹, le profil des auditeur·rices qui écoutent la radio en FWB, les personnes à partir de 44 ans jusqu'à 65 ans et plus sont celles qui écouteront le plus quotidiennement la radio alors que les 16-24 ans seront les moins concerné·es. L'écoute de la radio est aussi d'après lui liée au niveau d'instruction : les personnes diplômées de l'enseignement supérieur sont surreprésentées parmi les auditeur·rices quotidien·nes alors que celles et ceux qui écoutent le moins la radio sont surreprésenté·es parmi les personnes ayant au maximum un diplôme du primaire.

Où sont les auditeur·rices ? Enfin, on retrouve plus d'auditeur·rices quotidien·nes en province du Luxembourg (66%) et de Namur (59%) ou encore de Liège (50%). Les auditeur·rices quotidien·nes sont moins nombreux à Bruxelles (31%). C'est pourquoi on constate qu'à Bruxelles il y a le plus de non-auditeur·rices (47%) et c'est dans les provinces du Luxembourg (16%), de Namur (16%) et de Liège (23%) qu'il y en a le moins.¹⁰

Quelle radio écoutent-iels ? Selon les répondants à l'étude de CIM entre septembre et décembre 2021, les radios les plus écoutées sont : Nostalgie (12%), Vivacité (12%), Bel RTL, Radio contact (toutes deux avec 11%), Classic 21 (8%), La Première (8%), NRJ (20%), Tipik (4%) et 16 autres radios (10.64%).¹¹ Notons aussi que 10% des habitant·es de la FWB déclarent écouter une radio indépendante/locale. Dans la province du Luxembourg c'est 25% des habitant·es qui déclarent écouter une radio indépendante/locale.¹²

⁹ **Mémoire McDowell Tony** - Les attitudes et stratégies des groupes radios en FWB face aux nouvelles technologies médiatiques (2012)
https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/T_MCADOWELL_prix_recherche_2013.pdf

¹⁰ id.9

¹¹ **Radio Sud Share RAM** (2021)

<https://www.cim.be/fr/radio?region=south&date=09%202021%20-%2012%202021>

¹² id.9

Station	Audience moyenne quotidienne / 1000	Audience moyenne quotidienne en %	Parts de marché en %	Durée moyenne d'écoute quotidienne
Nostalgie (FR)	491.07	11.52	14.88	165
VivaCité (RTBF)	544.50	12.77	12.89	129
Bel RTL	474.71	11.13	12.05	139
Radio Contact	473.94	11.11	11.64	134
Classic 21 (RTBF)	358.73	8.41	11.35	173
La Première (RTBF)	339.65	7.97	7.14	115
NRJ	260.10	6.10	5.20	109
Tipik/Pure (RTBF)	178.32	4.18	4.34	133
Musiq'3 (RTBF)	90.25	2.12	2.38	144
Fun Radio	119.56	2.80	1.89	86
DH Radio	45.16	1.06	1.08	130
Viva+	35.59	0.83	0.97	149
Nostalgie + (FR)	43.12	1.01	0.96	121
Sud Radio	28.31	0.66	0.69	133
Viva Sport	8.19	0.19	0.38	250
Chérie	18.39	0.43	0.28	84
Antipode	5.61	0.13	0.15	141
Tarmac	16.07	0.38	0.14	49
Maximum fm	10.61	0.25	0.14	74
Must FM	7.63	0.18	0.14	101
RTBF MIX	7.31	0.17	0.05	36
Tomorrowland One World Radio	4.53	0.11	0.04	44
BXFM	6.62	0.16	0.03	24
RTBF Spot	5.25	0.12	0.03	28
Jam.	1.53	0.04	0.02	63

Qu'est-ce qu'ils écoutent ? Sur leur radio préférée, les auditeur·rices quotidien·nes ou non préfèrent écouter des chansons et variétés (69%) avant les informations (62%). 14% des répondants allument aussi la radio pour avoir une présence, un bruit de fond. Enfin, 9% mentionnent les émissions à débat, 7% la musique classique et 6% les émissions culturelles.¹³

Comment écoute-t-on la radio ? D'après le mémoire en 2013 de McDowell Tony sur les attitudes et stratégies des groupes radios en FWB¹⁴, l'écoute sur transistor a baissé de 86,2% et sur l'autoradio de 77,3% mais ils restent tous deux les supports d'écoute prédominants en radio avec plus de 60%. L'écoute via l'ordinateur ou le smartphone se fait quand même une place en particulier chez les plus jeunes (12-24 ans), qui sont plus de 20% à écouter la radio par ce biais.¹⁵

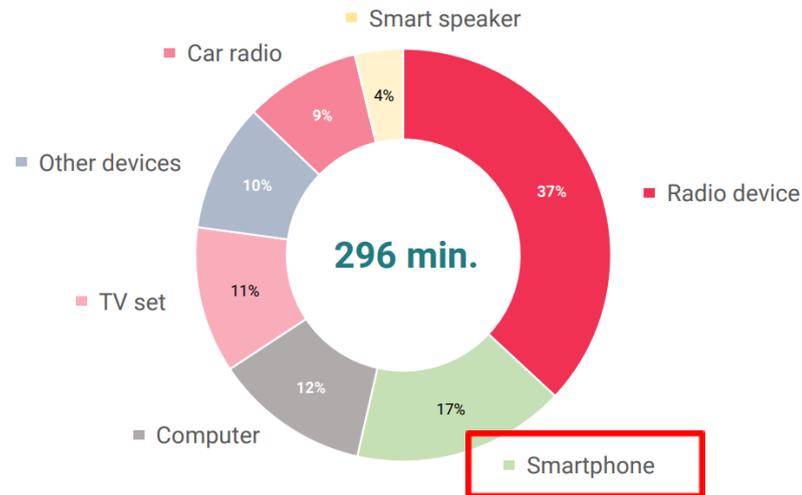
En 2022, CIM sort une étude sur le temps consacré à l'écoute d'audio par rapport aux appareils utilisés en Belgique¹⁶. On voit bien ci-dessous que même si les appareils radios restent majoritaires pour l'écoute audio (37%), le smartphone arrive en seconde position avec 17%.

¹³ id.9

¹⁴ id.9

¹⁵ id.7

¹⁶ id.8

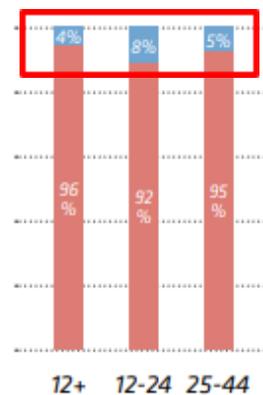


Internet et la radio. L'augmentation de l'utilisation de ces nouveaux supports, ordinateurs, smartphones... a favorisé l'usage d'internet comme plateforme d'écoute de la radio. En 2012, c'est 4% de l'audience totale qui correspond à l'écoute en ligne et 8% chez les jeunes de 12-24 ans¹⁷.

Graphique 5

**VOLUME D'ÉCOUTE
DE LA RADIO VIA INTERNET
(09/2011-09/2012)**

■ Internet ■ Autres canaux



Source : CSA sur base de CIM
(vagues 2011-3, 2012-1 et 2012-2)

Le CSA a constaté qu'en 2012, 59% des Belges ont déjà écouté la radio en ligne¹⁸. 8% ont déclaré avoir écouté au moins une fois par jour et 15% au moins une fois par semaine. Cela veut dire que parmi un peu plus de 11 millions d'habitant·es, environ 4,7% écoutent quotidiennement en ligne et 8,85% hebdomadairement.¹⁹ Une donnée importante si l'on considère la nouvelle direction de la RTBF, celle de renforcer l'accessibilité à la radio grâce à des plateformes de streaming (ROD) et de podcasting (en téléchargement) comme Auvio et RadioPlayer (voir le point 4).

¹⁷ id.7

¹⁸ CSA - rapport annuel (2012)

https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/CSA_RapportAnnuel2012_Web.pdf

¹⁹ id.7

Finalement, les médias traditionnels sont aujourd'hui diffusés à travers de multiples formats, avec de multiples services en liaison, et sur de plus en plus de plateformes différentes. Il ne s'agit plus de distribuer le contenu de façon identique d'un support à l'autre, mais de créer des versions spécifiquement adaptées à ces derniers. Le but est d'offrir un usage holistique²⁰ des médias transformant ainsi la radio en un projet multimédia et s'intégrant dans une narration crossmedia²¹.

4. Analyses qualitatives des grilles de programmation de la RTBF

Il y a différents modes de diffusion numérique de la radio possibles en Belgique :

- **La radio numérique terrestre (RNT)** qui correspond à la norme DAB/DAB+ grâce à des postes radios, des transistors.
- **La radio sur Internet Protocol (IP)** qui concerne toutes les radios écoutables sur internet grâce à l'ordinateur, le smartphone ou la tablette. Elle concerne l'écoute en streaming live ou en différé avec Auvio.
- **La télévision**, des chaînes radios sont disponibles et pas forcément avec le même contenu : Tarmac, Viva+, Jam RTBF, C21...
- **La radio hybride** qui permet d'associer le contenu radio accessible en DAB/DAB+ et en IP. C'est lier les réseaux sociaux et la radio sur une même plateforme. Passer par un téléphone connecté en 4G pour écouter la radio en DAB+ et interagir directement si l'on veut en envoyant un commentaire ou likant ce qu'il se dit. Cela correspond aux applications smartphone par exemple avec YouTube, Ouftivi, Tarmac ou la RTBF.

État des lieux des radios RTBF

D'après l'avis du CSA en 2020²², la RTBF compte 5 radios en FM et 9 en DAB+²³. Elle développe son service de diffusion avec 10 webradios dont l'une qui comprend la déclinaison de Classic 21 en différents genres musicaux. L'accessibilité des radios s'étend en streaming avec la plateforme RadioPlayer.be, 4 radios disponibles en visuel sur Auvio (La Première, Vivacité, Tipik et Tarmac) et Tarmac, Tipik et Classic 21 sont également présentes sur YouTube.

²⁰ id.9

²¹ Le **Cross-Media** est la combinaison des médias (print, web, télévision, cinéma, radio, téléphonie...) L'enjeu d'une stratégie Cross-Media est de favoriser les synergies entre les médias, permettant d'améliorer l'impact d'un message. Ce message pourra être mieux ciblé en fonction de la typologie du destinataire (tranche d'âge, région, goûts, heure d'écoute...), voire personnalisé et interactif. Par exemple, un message papier peut renvoyer sur un site internet, proposant le téléchargement d'une vidéo, l'achat de livres, l'abonnement à un service SMS....

²² CSA - RTBF Avis (2020)

https://www.csa.be/wp-content/uploads/2021/12/20211216_RTBF_Avis_115-2021_EX2020.pdf

²³ **DAB+** - l'abréviation de *Digital Audio Broadcasting* et le « + » signifie la norme mondiale utilisée pour lui. Le DAB+ est un mode de diffusion numérique de programmes audio qui exploite les ondes radio un peu comme la FM. Elle autorise une meilleure qualité audio.

Disponibilité en 2020 des différents services de radio selon les plateformes de diffusion

Chaîne	FM	DAB+	DVB-T	Câble (coaxial et IPTV)	GSM	Satellite	Internet
La Première	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Vivacité	oui	oui	oui	oui	-	oui	oui
Musiq'3	oui	oui	oui	oui	-	oui	oui
Classic 21	oui	oui	oui	oui	-	oui	oui
Tipik	oui	oui	oui	oui	-	oui	oui
Tarmac	-	oui	-	-	-	-	oui
Jam	-	oui	-	-	-	-	oui
Viva +	-	oui	-	-	-	-	oui
10 Webradios	-	-	-	-	-	-	oui
RTBF Mix	-	oui	-	-	-	-	oui

On voit qu'au fil des ans, l'offre non-linéaire ou linéaire des radios RTBF est devenue tellement riche qu'il peut être difficile de s'y retrouver. Entre les différents supports qui diffusent le même contenu et ceux qui diffusent du contenu additionnel mais sous le même nom. Avec l'enjeu de diversité musicale et des quotas répartis de façon inégale entre les radios : Classic 21 n'est contrainte à diffuser que 6% de musiques étiquetées FWB contre 12% pour la réglementation générale. Cela met en avant l'importance de réguler les missions, stratégies et actions de ce service public avec un cadre plus pertinent et adéquat qui garantira une réelle représentation équitable et mieux répartie de la diffusion des artistes locaux·ales sur les ondes.

Le CSA²⁴ résumait en 2020 les obligations de quotas des différentes radios de la RTBF :

Service	Musique FR	Musique FWB	
		00h-24h	06h-22h
La Première	45%	12%	10%
Vivacité	40%	12%	10%
Classic 21	20%	6%	4,5%
Tipik	10%	12%	10%
Tarmac	20%	12%	10%

Tableau récapitulatif des obligations en termes de quotas musicaux pour les radios de la RTBF.

De plus, le CSA souligne un paradoxe sur le calcul des quotas de la RTBF pour la diffusion entre 6 heures et 22 heures²⁵.

²⁴ Avis sur la RTBF - CSA (2020)

https://www.csa.be/wp-content/uploads/2021/12/20211216_RTBF_Avis_115-2021_EX2020.pdf

²⁵ Avis sur la RTBF - CSA (2020)

https://www.csa.be/wp-content/uploads/2021/12/20211216_RTBF_Avis_115-2021_EX2020.pdf

Remarques méthodologiques :

Sur la question des « quotas de jour » en termes de musique issue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Collège a constaté un potentiel problème d'interprétation du contrat de gestion concernant la mesure de l'engagement entre 6 heures et 22 heures. Conformément à sa recommandation du 2 juillet 2015 concernant les quotas de diffusion musicale, le Collège interprète que l'engagement entre 6 heures et 22 heures devrait être une proportion de celui réalisé en 24 heures. En raison de ce potentiel problème d'interprétation, le Collège applique provisoirement une méthode de calcul plus avantageuse pour l'éditeur, qui prend en compte uniquement les œuvres musicales diffusées pendant la tranche horaire 06h-22h pour le calcul du quota « de jour ». Le Collège invite l'éditeur à être vigilant quant à une clarification par le législateur de cet article qui pourrait être mise en application lors des prochains contrôles annuels.

Nouvelles attitudes de consommation radiophonique et la RTBF

Comme expliqué dans les habitudes de consommation de la radio en FWB, la place des différents médias et la multiplication des supports prend le pas sur l'écoute radiophonique avec un simple poste radio. Ces nouvelles tendances impliquent de repenser la stratégie de diffusion des services radiophoniques. On peut voir dans son rapport annuel de 2020²⁶ et dans les études reprises par le CSA que la RTBF s'aligne sur ces nouvelles attitudes avec une offre tournée vers les nouvelles technologies avec l'utilisation du smartphone et d'internet. Deux exemples flagrants :

- **Tipik** remplace La Deux en télévision et Pure en radio avec une expansion sur les réseaux sociaux et la plateforme de streaming Auvio,
- **Tarmac** un projet digital aussi tourné vers l'internet et différents médias. Le CSA a calculé son audience en 2020²⁷. Avec 0,12% de part de marché en DAB+, 45.000 abonnés sur les applications et sites internet, 370.000 abonnés sur la chaîne Youtube, 229.000 abonnés sur Instagram, 329.000 abonnés sur Facebook et sur Twitch : 22.000 abonnés.

Internet offre une alternative à l'écoute de la radio sur les ondes (en particulier en FM), avec des web radios parfois uniquement disponibles sur le web. Mais il permet également de proposer des programmes en rattrapage, que ce soit en streaming (ROD) ou en téléchargement (podcasting). Ces services radiophoniques à la demande peuvent eux-mêmes être écoutés sur les différents supports, y compris en déplacement, et connaissent un succès important.

Finalement la RTBF va faire fructifier et diversifier son offre non linéaire radiophonique et cela en devient parfois difficile à discerner dans son ensemble. Sur Auvio par exemple, il est difficile d'identifier l'origine des contenus (natifs ou rediffusions d'émissions) ou de savoir si le site reprend tous les programmes de la RTBF ou encore si une sélection est réalisée (et, si oui, sur base de quels critères).

²⁶ **Rapport annuel** - RTBF (2020)

<https://rapportannuelrtbf.be/wp-content/uploads/2021/05/Rapport-annuel-RTBF-2020.pdf>

²⁷ id.25

Sachant qu'elle considère qu'il y a 3,6 millions de comptes utilisateurs sur Auvio en 2020, une augmentation de 26% par rapport à 2019. La RTBF a aussi déclaré vouloir développer un maximum de plateformes digitales (Web, App IOS et Android, Téléviseurs Samsung, box opérateurs Telecom, plateforme de gaming) qui s'insèreraient dans le projet « AUVIO 3.0 ».

On peut se demander alors quelle place aura la plateforme de streaming Auvio dans l'orientation future de la RTBF. En se penchant sur l'actuel contrat de gestion, on voit que seules les 5 radios en FM (La Première, Vivacité, Tarmac, Tipik et Classic 21) sont concernées par l'application des quotas de diffusion. Si la RTBF prend comme elle l'affirme la direction vers l'expansion des webradios, services de radio à la demande, streaming et applications mobiles, cela augmente fortement la part de diffusions qui ne sont pas réglementées par des quotas. Nous n'avons donc pas ou très peu d'informations sur les artistes et titres qui sont diffusés sur ces offres non linéaires.

Programmation culturelle

Après plusieurs échanges avec la RTBF et ses responsables de programmation musicale, il nous apparaît que les envois des playlists radios ne se font pas selon un modèle uniformisé permettant une analyse de la présence des artistes issu·es de la fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des labels musicaux actifs sur ce même territoire.

Nous relevons une série de manquements dans les rapports de playlists actuelles que nous avons en annexe 1 :

- Absence de la mention systématique de la nationalité des artistes programmé·es dans les rapports de playlists. Seul un petit nombre de radios intègrent cette information.
- Erreurs de sources dans le relevé des labels liés aux artistes. Si la plupart des playlists prévoient la mention du label de l'artiste, nous observons qu'il est courant que le nom de l'attaché de presse soit mentionné en lieu et place du label. (*annexe 1 - exemples soulignés en rouge*)
- Mention aléatoire de la plage de diffusion (rotation diurne, nocturne, thématique). Certaines radios prévoient ce sectionnement, d'autre pas.

Ensuite, parler de quotas annuels comme stipulé dans le contrat de gestion, questionne la répartition des artistes FWB sur l'année et des calculs internes de la RTBF autour de ces quotas. FACIR se demande si la répartition mensuelle est équitable, s'il y a des pics de diffusions d'artistes FWB selon les périodes. Idem pour les heures auxquelles les artistes sont diffusé·es. Cela renvoie aux calculs internes de la RTBF, de sa transparence sur ces chiffres et de sa démarche d'encodage des fiches artistes qui sont diffusé·es.

Ce que l'on retiendra aussi, c'est que la RTBF représente plus de 100 pages Facebook, 10 comptes Twitter, 20 comptes Instagram, une chaîne Twitch et 15 chaînes

YouTube. Une offre dense et riche quand on la considère dans son ensemble. Est-ce que justement cette diversification des supports et des contenus rattachée aux moyens humains et financiers de la RTBF est toujours adaptée ? Les rapports tant du CSA que de la RTBF soulignent à plusieurs reprises le manque d'effectifs et de moyens financiers que peut ressentir la RTBF pour mener à bien ses enjeux de diversité, représentativité et transparence. Au-delà de cette volonté d'étendre son offre audiovisuelle, n'y a-t-il pas plutôt nécessité à repenser ses objectifs et missions en adéquation avec sa réalité économique et de personnel ?

RECOMMANDATIONS DE FACIR

B. État actuel et solutions

1. Définition d' « œuvre FWB »

Actuellement et selon le contrat de gestion de la RTBF²⁸, une œuvre pouvant être comptabilisée pour le quota « FWB » est définie comme émanant de compositeur·rices, artistes-interprètes ou de producteur·rices dont « le domicile ou la résidence, le siège social, la succursale ou l'agence permanente est situé en région de langue française ou en région bilingue de Bruxelles-Capitale ».

Cette définition doit rester inchangée pour FACIR car elle est suffisamment restrictive à un territoire donné pour garantir la représentativité des artistes de la FWB.

2. Quotas de diffusion radiophonique

Aujourd'hui, les trois majors WARNER, SONY et UNIVERSAL produisent 70% de la musique enregistrée²⁹. Les plateformes de streaming, notamment Spotify, Apple et Deezer, représentent désormais 62,1% des revenus mondiaux de la musique. En Belgique, en 2017, nous avons importé deux fois plus de biens audiovisuels que nous en avons créé³⁰.

La musique diffusée en radio ne reflète pas la diversité culturelle produite par des centaines d'artistes, de musicien·nes et de labels en Fédération Wallonie-Bruxelles. En partie parce que le modèle économique des radios est dépendant des annonceur·euses et par une segmentation du marché radiophonique. A cela s'ajoutent les contraintes des directeur·rices de chaînes qui attendent des programmeur·rices des résultats de rentabilité et d'audience. Une logique commerciale qui a pour effet pervers de placer une majorité de musicien·nes dans l'ombre faute de diffusion et de reconnaissance face à une minorité qui tourne en boucle sur nos ondes.

Dans ce contexte, il est très difficile de vivre de la musique, particulièrement pour les jeunes qui se lancent. **L'instauration de quotas n'est pas une fin en soi pour FACIR mais bien un moyen de garantir, réguler et contrôler la diversité d'artistes visibilisé·es et valorisé·es sur les ondes de la RTBF.** Un argument avancé régulièrement par les détracteurs des quotas est qu'il n'y aurait pas en FWB suffisamment d'artistes et de productions de qualité. Cela risquerait donc de dégrader la qualité et l'audience du service public. Pourtant notre communication personnelle avec la RTBF prouve l'inverse. D'après nos contacts, le pourcentage d'œuvres de la FWB programmées sur leurs chaînes, pendant le confinement a atteint les 20% !

²⁸ **Contrat de gestion RTBF (2019-2022)**

<https://ds1.static.rtbf.be/article/pdf/2018-12-12-contrat-gestion-rtbf-2019-2022-version-definitive-1545319225.pdf>

²⁹ **La part de marché de la musique enregistrée - SNEP (2019)**

<https://headtopics.com/fr/musique-enregistree-universal-warner-et-sony-pesent-pres-de-70-du-marche-4736285>

³⁰ **Le rayonnement culturel des pays européens (2017)**

<https://www.shopalike.fr/imports-exports-culturels#no>

FACIR a constaté que depuis le premier confinement, il y a un regain d'intérêt général pour la consommation locale (musique, nourriture, vêtements...). Cela a permis de redécouvrir et mettre en avant les artistes d'ici. La RTBF, à notre grande satisfaction, a suivi cette mouvance avec une certaine facilité en piochant dans le répertoire local. FACIR s'étonne alors de rencontrer encore de la réticence à une meilleure représentation des artistes de la FWB sur nos radios.

L'intérêt de réguler, par une réglementation, la représentation des artistes de la FWB sur nos radios, c'est d'acter et de pérenniser l'un des rares bienfaits de la pandémie. Un cadre clair permettra d'encourager plus de visibilité d'un écosystème musical déjà existant en FWB. Un point d'attention néanmoins : ne pas confondre nouvelles productions et découvertes musicales. L'amalgame est souvent fait entre diversité³¹ et nouveauté. FACIR insiste, en matière de production, il y a assez d'offre pour répondre à cette volonté d'augmenter la présence d'artistes de la FWB sur nos ondes.

Quotas « d'artistes FWB »

Sur la base de ce constat et de l'analyse de FACIR sur l'instauration des quotas à l'étranger (correspondant à une moyenne de 25 à 30%), sur la place de la radio dans les nouvelles technologies, sur l'offre de la RTBF qui s'adapte à ces nouvelles tendances et sur les quotas appliqués en Flandre, FACIR affirme que le quota de diffusion des artistes FWB sur la RTBF doit atteindre 25% et non plus seulement 12%.

Aussi FACIR souhaite que ce même quota soit compris à la fois dans l'offre linéaire et non linéaire de la RTBF, y compris donc les webradios, les plateformes de streaming et les applications mobiles.

La FACIR souhaite une augmentation à 25% du quota d'artistes de la FWB sur les ondes de la RTBF. Un quota à appliquer :

- **sur l'offre linéaire et non linéaire de la RTBF**
- **en journée, entre 6h et 22h**

³¹ **La diversité** est l'état, le caractère de ce qui est divers, varié, différent. La diversité culturelle est le constat de l'existence de différentes cultures au sein d'une même population. Elle englobe la diversité linguistique. Sa défense est mise en avant comme moyen de lutter contre le processus d'uniformisation culturelle. "C'est la diversité, et non l'efficacité, qui est la condition sine qua non d'une vie humaine riche et créatrice." René Dubos – Les dieux de l'écologie, 1973

Quotas qualitatifs

Dans certains pays, l'instauration de quotas a favorisé la surreprésentation des productions commerciales, déjà majoritaires sur le marché de la musique. Une solution facile pour les programmeur·rices qui respectent donc de facto le contrat en augmentant artificiellement la visibilité d'artistes locaux·ales : diffuser deux fois plus ce qui l'était déjà. Ce qui est complètement opposé à la notion de diversité et de découverte.

Cet effet peut être évité grâce à la mise en place de quotas qualitatifs. Idéalement, ces quotas qualitatifs s'appliqueraient sur tous les titres diffusés.

Dans la lignée de recommandations émises par le CSA, nous proposons la mise en place des quotas qualitatifs suivants :

Une proportion minimale de 30% d'artistes dont le premier album est sorti depuis moins de 24 mois et 30% de titres ayant moins de 2 ans. Ces deux quotas pourront permettre à des artistes émergent·es d'être diffusé·es sur les ondes.

Une proportion minimale de 30% d'artistes hors du top 100. Ce quota qualitatif se base sur le top 100 d'Ultratop³² et pourra prévenir des passages répétés des mêmes musiques d'artistes ayant déjà une renommée internationale ou nationale.

Une proportion minimale de 40% d'artistes sexisé·es ou groupes dont la majorité des membres ou la leadeuse est une femme ou une personne issue d'une minorité de genre. FACIR définit une personne sexisée comme toute personne victime du sexisme : femmes cis-genres, membres de la communauté LGBTQIA+, personnes non-binaires et personnes transgenres³³. Une orientation qui correspond aux valeurs de FACIR dans une logique de représentativité des femmes et minorités de genre dans la diffusion musicale.

D'ailleurs, la ligne directrice du CSA va dans ce sens depuis quelques années avec le baromètre Diversité & Égalité³⁴. L'analyse par le CSA en 2019, des titres musicaux sur l'ensemble des radios met en exergue une nette sous-représentation des artistes féminines (pour reprendre le terme du CSA) dans les programmations musicales des matinales radio. En effet, 63,89 % des interprètes/artistes recensé·es par le baromètre sont des hommes contre 19,26 % des femmes, 16,28 % des groupes mixtes et 0,57 % des artistes à l'identité/expression de genre non-binaire. Il est alors cohérent d'anticiper la mise en place de quotas pour promouvoir et visibiliser ces artistes trop souvent dans l'ombre.

³² Ce sont des listes régulièrement mises à jour qui répertorient les albums, singles et artistes à succès du moment. <https://www.ultratop.be/fr/>

³³ **Définition "sexisé·es"** de Les Volumineuses asbl bruxelloise qui promeut les artistes sexisé·es dans le secteur musical <https://www.instagram.com/p/CY8yL5Sqkol/>

³⁴ **Baromètre diversité et égalité** - CSA (2019) <https://www.csa.be/egalitediversite/barometre-page-daccueil/>

Les quotas qualitatifs pour tou·tes artistes confondu·es :

- **Une proportion minimale de 30% d'artistes dont le premier album est sorti depuis moins de 24 mois**
- **Une proportion minimale de 30% de titres de moins de 2 ans**
- **Une proportion minimale de 30% d'artistes hors du top 100**
- **Une proportion minimale de 40% d'artistes sexisé·es ou groupes dont la majorité des membres ou la leadeuse est une femme ou appartient à une minorité de genre**

Afin d'assurer une réelle diversité dans les titres diffusés, il nous semble important d'appuyer sur le fait que ces différents mécanismes sont complémentaires et permettront de mettre en avant le talent et la richesse de l'industrie musicale de FWB.

Pour aller plus loin et contribuer à renforcer la diversité des contenus et donc la découvrabilité d'artistes moins diffusés, d'autres pistes d'action existent, dont certaines ont déjà été implémentées avec succès à l'étranger, notamment en France³⁵ :

- **Quota diversité** : la radio diffuse au moins 1000 titres différents dans le mois et pas plus de 100 diffusions du même titre.
- **Mesure "anti concentration"** : Si la part des 10 titres FWB dépasse la moitié des diffusions, les diffusions francophones au-delà de 50% ne sont pas prises en compte dans le calcul des quotas

Ces mesures ne sont pas coercitives, les radios gardent leur liberté de programmation, elles sont juste incitées à ne pas remplir leurs quotas avec des rotations extrêmes.

³⁵ **La production musicale** - SNEP (2019) : https://snepmusique.com/wp-content/uploads/2020/10/Guide-Eco-2020_Version-Web-int%C3%A9grative.pdf

3. La relation bilatérale entre la RTBF et le secteur culturel

Plateforme de concertation

L'article 51 du contrat de gestion indique l'existence d'une « plateforme de concertation entre la RTBF (représentée par l'administrateur général et les directeurs qu'il désigne), le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les différents secteurs de l'audiovisuel, de la culture, de la jeunesse, de l'éducation permanente, de l'éducation aux médias et de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. »³⁶

Nous estimons qu'un comité de concertation doit, sur base de cet article, voir le jour et se composer d'acteurs et actrices clés du secteur musical. Son fonctionnement pourra s'inspirer de celui de la Chambre de Concertation des Musiques. Nous estimons aussi que ce serait un signe d'ouverture positive, à l'heure où une demande de plus grande transparence quant aux modes de fonctionnement des institutions publiques tend à se généraliser en Belgique et dans le monde.

En Flandre, une telle plateforme existe déjà depuis de nombreuses années : le MuziekOverleg³⁷. Cet espace de rencontre réunit régulièrement autour de la table les représentant·es de la VRT, producteur·rices, artistes, managers, labels, mais aussi les sociétés de gestion collective (Sabam et PlayRight). Ce dialogue permanent permet de réelles collaborations et des initiatives constructives, comme par exemple le lancement de la Week van de Belgische Muziek (une initiative rejointe par la RTBF).

FACIR, représentante des musicien·nes en FWB, revendique son rôle d'interlocutrice privilégiée pour les sujets qui impactent le secteur musical et les réalités professionnelles des musicien·nes. Les fédérations professionnelles sont disposées à s'investir dans cette plateforme de concertation afin de relayer de manière constructive les avis et idées de notre secteur. C'est dans cet esprit de concertation que nous souhaitons convenir avec le média public, et l'assistance éventuelle du CSA, de la périodicité de ces rencontres et de leur communication.

Mettre en place une plateforme de concertation entre la RTBF et le secteur musical.

Un comité composé de fédérations professionnelles du secteur musical reconnues par la communauté française³⁸.

Instaurer trois rencontres annuelles avec ce comité.

³⁶ **Contrat de gestion de la RTBF** (2019-2022)

<https://ds1.static.rtbf.be/article/pdf/2018-12-12-contrat-gestion-rtbf-2019-2022-version-definitive-1545319225.pdf>

³⁷ **L'organisation du MuziekOverleg** <https://muziekcentrum.kunsten.be/organisation.php?ID=16108>

³⁸ FACIR pointe l'existence du **CCMA, le Comité de Concertation des Métiers des Musiques Actuelles** qui réunit des fédérations représentantes des musicien·nes, des salles de concerts, des agences de management et de booking, des labels, des attaché·es de presse, des technicien·nes et des festivals. <https://www.ccma.be/>

4. La régulation et le contrôle des quotas de diffusions radiophonique

Transparence de la RTBF

L'instauration d'une plateforme de concertation avec la RTBF permet aux professionnel·les du secteur musical d'entretenir un dialogue bilatéral et des échanges d'information sur les réalités de chacun·e. Ainsi rendre accessible un certain nombre de documents, chiffres, calculs et fonctionnement interne de la RTBF donnera au secteur musical une vision simplifiée et actuelle de la diffusion réelle des artistes FWB dans leur diversité au sein des médias de la RTBF. Avec comme objectif parallèle la poursuite d'un dialogue constructif entre la RTBF et le secteur musical.

Cette démarche rejoint en tout point l'intention du gouvernement d'appliquer un régime strict de transparence concernant les activités de la RTBF, notamment sur les aspects financiers, sociaux et environnementaux. C'est donc dans cette lignée que FACIR exige des autorités une définition claire et précise des missions de ce service public afin de permettre le contrôle effectif du respect de ses obligations, le maintien d'une transparence de ses actions et l'orientation de ses nouveaux développements.

- **Un relevé statistique précis du quota de diffusion réel des artistes issu·es de la FWB,**
- **Un relevé statistique précis du quota de labels indépendants et/ou autoproductions parmi les artistes FWB diffusé·es,**
- **un dialogue ouvert sur les questions de fonctionnement interne de la RTBF (encodages d'artistes et de playlists, logique de reporting, calculs des quotas...)**

Uniformisation de la récolte de données

Les informations des artistes diffusé·es sur les ondes sont restituées dans des playlists. Elles servent de relevé permettant de garder une trace des artistes que la radio diffuse et de justifier le calcul des quotas annuels.

Nous souhaitons la mise en place d'un relevé plus uniforme des diffusions musicales sur les médias de la RTBF. Comme le montre l'analyse de la programmation musicale à la RTBF, les différents services compilant les données semblent peu communiquer entre eux et ont donc des fonctionnements internes parfois très différents. Cela se perçoit notamment avec des playlists très disparates (voir annexe 1).

C'est pourquoi les informations à fournir devront être présentes dans toutes les playlists et les fiches artistes avec la mention systématique :

- du sigle FR pour les morceaux francophones,
- du sigle FWB pour les artistes issu·es de la FWB,
- du sigle S pour les artistes sexisé·es
- du label représentant l'artiste et non l'attaché·e de presse,
- un code couleur similaire sera attribué pour la mise en avant des artistes FWB, des artistes sexisé·es et des nouveautés.

Les quotas de diffusion d'œuvres d'artistes de la FWB sont aujourd'hui fixés à 12%. FACIR demande de doubler ce quota à 25% en favorisant la diversité et les œuvres musicales émergentes. Ce quota de 25% devra aussi s'entendre à l'intérieur du quota actuel "francophone", afin de donner une place notable aux artistes belges d'expression française.

La RTBF et le CSA peuvent continuer à utiliser les mêmes outils nécessaires pour le reporting et le calcul des quotas. Avec les outils informatiques actuels il est déjà possible de récolter les fiches artistes des titres diffusés et dégager une proportion des titres francophones ou issus de la FWB en se basant sur le même programme d'encodage et de regroupement des fiches qu'utilisent déjà la RTBF ou les radios privées.

Il est aussi pertinent de commencer à développer d'autres outils pour garantir et simplifier le respect des quotas :

- un catalogue d'œuvres éligibles qui reprendra l'ensemble des œuvres « labellisées » de la FWB en y ajoutant toutes les sous-divisions catégorielles que l'on jugera utiles (sexisé·es, nouveautés, etc.);
- la construction d'une base de données et de métadonnées³⁹ : derrière chaque morceau, il y a le titre et l'artiste mais aussi un certain nombre de paramètres en lien avec les critères des quotas qualitatifs. Exactement de la même manière que l'Ultratop⁴⁰ va répertorier les tops 100, tops 200 des albums, single ou artistes, on peut sur base des métadonnées avoir un reporting simplifié des fiches artistes.

- **La transparence et transmission d'information de la RTBF : chiffres, analyses, calculs, playlists, encodage, algorithme, reporting...**
- **L'uniformisation des processus d'encodage et de reporting (playlists et fiches artistes)**

³⁹ **Une métadonnée** est une donnée servant à définir ou décrire une autre donnée quel que soit son support. Il s'agit de l'information qui permet de retrouver les données stockées. Par exemple, les métadonnées les plus courantes sont la date de sauvegarde, la taille et l'auteur du fichier... toute information permettant d'identifier et localiser les données voulues à un moment donné (que ce soit un document, un fichier audio, une image, en principe tout type d'information stockée). Le rôle des métadonnées est de permettre des actions efficaces sur les informations en leur fournissant un contexte.

⁴⁰ **Les listes Ultratop** sont constituées grâce à des monitorings auprès de labels et de maisons de disques notamment. Dans ces listes, on peut ainsi sélectionner parmi les tops 100 ou 200 quel·les albums, artistes ou singles sont homologué·es belges, flamand·es ou wallon·es.

Fair practice

On le sait, les niveaux de rémunération des travailleur·euses du secteur artistique sont souvent relativement faibles. On constate un recours régulier à l'usage de RPI ou autre moyen défiscalisé (contrat de volontariat, etc.) là où un réel contrat de travail serait nécessaire. Il est important de respecter les barèmes minima pour tout travail: prestation, enregistrement, etc.

De même, il est nécessaire d'appliquer des méthodes et des conditions de travail claires et transparentes lors de l'acquisition des droits des auteur·rices, artistes interprètes, éditeurs et producteurs auxquels la RTBF accorde des cessions ou dont elle exploite les œuvres. Les rémunérations doivent être conformes au marché et équitables. La plateforme de concertation évoquée plus haut devrait aussi avoir pour mission d'établir, en collaboration avec la RTBF, un cadre clair de pratiques équitables.

En particulier, il est nécessaire de garantir le paiement automatique des droits d'auteurs et droits voisins pour l'utilisation de la musique sur Auvio, qu'il s'agisse de captations de concerts, ou de musique présente dans des contenus audiovisuels. Cela n'est pas le cas actuellement. La directive européenne Digital Single Market⁴¹ est en cours d'implémentation en droit belge. Cette directive impose une rémunération pour les interprètes lors de l'utilisation des leurs créations par des plateformes de contenus. Il est nécessaire que la RTBF soit en pointe du changement sur ces questions fondamentales à la vie économique du secteur musical.

L'expansion de l'exploitation des contenus sur les canaux non linéaires a connu une croissance exponentielle, ce qui montre une fois de plus que les questions liées à la rémunération correcte des artistes doivent être abordées d'urgence. Par son rôle central de plateforme de contenu dans le paysage médiatique belge, la RTBF se doit d'être proactive et d'avoir un comportement **exemplaire** sur ce sujet.

Algorithmes et éditorialisation

Le développement croissant des plateformes de contenu non linéaire s'accompagne inévitablement de la mise en place d'algorithmes de recommandation puissants destinés à guider ou conseiller les utilisateur·rices. Ceux-ci proposent des contenus en fonction de ce que la personne a déjà vu ou écouté auparavant. Ce qui a été maintes fois démontré, c'est qu'un effet de "bulle de filtres"⁴² peut émerger, et restreindre le champ de vision et de découverte des consommateur·rices.

⁴¹ <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2019/790/oj>

⁴² Concept développé par Eli Pariser : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bulle_de_filtres

Cela a encore été récemment pointé par une étude du CSA français sur le cas de Youtube⁴³ : “En particulier, la mise en lumière de phénomènes qui par certains aspects pourraient être assimilés à ceux dits de chambre d’écho, renforcés par l’individualisation des recommandations, peut interroger sur la capacité des algorithmes à proposer aux utilisateurs des contenus exprimant une diversité de points de vue.”

Afin de garantir une diversité de contenus et une réelle découvrabilité pour les auditeur·rices, il nous semble primordial de porter une attention particulière à la manière dont les algorithmes fonctionnent, et de favoriser là où c’est possible une éditorialisation des contenus, portant un désir de curiosité.

⁴³ Etude du CSA, 2019 :
<https://www.csa.fr/Informer/Toutes-les-actualites/Actualites/Pourquoi-et-comment-le-CSA-a-realise-un-e-etude-sur-l-un-des-algorithmes-de-recommandations-de-YouTube>

Résumé des recommandations de FACIR

Quota de diffusion
« d'artistes FWB » à 25%
à appliquer entre 6h et 22h
sur l'offre linéaire et non linéaire
(webradios, streaming, applications...)

Quotas additionnels
pour tou·tes artistes confondu·es
30% d'artistes dont le premier album est
sorti il y a moins de 24 mois
30% de titres de moins de 2 ans
30% d'artistes hors du top 100
40% d'artistes sexisé·es

Définition de « l'artiste FWB »
Compositeur·rices, Artistes-interprètes ou
Producteur·rices.

Dont le domicile, résidence, siège social,
succursale ou agence permanente est situé en
Wallonie ou à Bruxelles-Capitale.

Plateforme de concertation
Constituer un comité de concertation entre
le secteur musical et la RTBF.
Sur base des fédérations présentes à la
Chambre de Concertation Musiques.

Instaurer une rencontre trimestrielle
avec ce comité

Transparence et échanges
d'informations
des chiffres d'audiences,
des calculs de quotas,
de l'encodage des fiches artistes,
des playlists,
de l'utilisation des algorithmes,
...
Uniformisation entre les services
des playlists et des fiches artistes

Fair practice
Rémunération des artistes plus équitables

Conclusion - ouverture

Au cœur de ses combats difficiles et passionnants, FACIR milite depuis presque dix ans pour une diffusion des productions musicales de la FWB se construisant réellement dans la diversité. Notre volonté première étant de recréer un cercle vertueux où l'éducation à la découverte amènera le public à profiter de la richesse des talents aux multiples facettes des artistes belges de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aussi, les actions de valorisation et de visibilité du secteur culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent être ambitieuses et demanderont le développement de nouveaux outils. Il faut donc prendre en compte la nécessité d'un financement suffisant pour assurer la pérennité de ces outils, et permettre à la RTBF d'assurer au mieux ses missions.

Notre dossier et les chiffres récoltés ont mis en avant la corrélation entre les attitudes et stratégies de consommation de la radio et l'expansion de l'utilisation des nouvelles technologies et du numérique (téléviseurs connectés, nouveaux autoradios, etc.). La place grandissante des plateformes de streaming et l'offre toujours plus foisonnante de la RTBF ont un rôle important à jouer dans cet ajustement de la consommation de la musique.

Pour rappel, la RTBF est soumise aux missions d'un service public avec notamment pour but de répondre à l'intérêt général. Pour FACIR, l'enjeu de représentativité et de diversité des artistes et genres musicaux de la FWB doit entrer en ligne de compte dans les stratégies de la RTBF.

Finalement la multitude de contenus et de services (Auvio, plateformes de streaming, webradios, applications mobiles, radio FM et DAB+, etc) diffusés sur une multitude de plateformes (web, application IOS et android, téléviseurs, box opérateurs, plateformes) représentent une magnifique opportunité pour amener à une réelle visibilité des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour atteindre cet objectif au mieux, le travail au sein de la plateforme de concertation sera essentiel. Des liens forts entre l'institution RTBF et les acteur·rices de terrain du secteur musical permettront de consolider encore notre écosystème. Des meilleurs rapports de collaboration profiteront à tous les maillons de la chaîne. Artistes, professionnel·les de la musique et médias sont interdépendants. Chacun·e a besoin des autres pour se développer. Saisissons l'opportunité qui nous est donnée pour y arriver.

Soutiens financiers



Annexes

Annexe 1 - quatre exemples de playlist de la RTBF (2021)



PLAYLIST LA PREMIÈRE RTBF
25/01/2021

ALAIN SOUCHON	JALOUX DU SOLEIL	PARLOPHONE	FR
ANDERSON PAAK	LOCKDOWN	PIAS	
BALTHAZAR	LOSERS	PIAS	FWB
BENJAMIN BIOLAY	RUE SAINT LOUIS EN L ILE (FEAT JULIETTE ARMANET)	UNIVERSAL	FR
BILLIE EILISH	THEREFORE I AM	UNIVERSAL	
CAMELIA JORDANA	SILENCE	KAT S EYES	FR
CELESTE	LOVE IS BACK	UNIVERSAL	
CHARLES	FAR GONE	UNIVERSAL MUSIC	FWB
CLOU	CESSE CESSE	TOT OU TARD	FR
COEUR DE PIRATE	T ES BELLE	UNIVERSAL	FR
DAMSO	911	UNIVERSAL	FR FWB
DAVID NUMWAMI	BEATS	FIVE OH	FR FWB
Nouveau DAVID NUMWAMI	THEMA	FIVE OH	FR FWB
DOMINIQUE A	LES EVEILLES	PIAS	FR
EDDY DE PRETTO	BATEAUX MOUCHES	INITIAL ARTIST SERVICES	FR
ETIENNE DAHO	SON SILENCE EN DIT LONG	UNIVERSAL	FR
Nouveau FEUI CHATTERTON	MONDE NOUVEAU	CAROLINE BENELUX	FR
Nouveau FRANCIS CABREL	PEUPLE DES FONTAINES	SONY	FR
FRANCOIZ BREUT	MES PECHES S ACCUMULENT	30 FEVRIER	FR FWB
GAEL FAYE	LUNDI MECHANT	PIAS	FR
GREAT MOUNTAIN FIRE	THE WAY	CAPITANE RECORDS	FWB
HERVE	SI BIEN DU MAL	INITIAL ARTIST SERVICES	FR
ICHON	NOIR OU BLANC	911	FR
JAKE BUGG	ALL I NEED	SONY	
JANE BIRKIN	LES JEUX INTERDITS	UNIVERSAL	FR
Nouveau JEAN LOUIS AUBERT	OU ME TOURNER	WARNER	FR
JULIEN DORE	NOUS	SONY	FR
KLON	WEST	SONY	FR
L IMPERATRICE	PEUR DES FILLES	PIAS	FR
LANA DEL REY	CHEMTRAILS OVER THE COUNTRY CLUB	UNIVERSAL	
LAURENT VOULZY	LORELEY LORELEY	SONY MUSIC	FR
LONDON GRAMMAR	LOSE YOUR HEAD	UNIVERSAL	
LOUS AND THE YAKUZA	AMIGO	SONY	FR FWB
LUCKY LUKE	COOLER THAN ME	B1	
MIND CONNEXION	JUMP IN THE SKY	HEMISPHER MUSIC	FWB
MOODOID	IDEAL (FEAT JULIETTE ARMANET)	BECAUSE MUSIC	FR
MORGAN	MALAISE	UNIVERSAL	FR
NICOLAS MICHAUX	ENEMIES	CAPITANE RECORDS	FWB
OKAMY	SO WRONG (FEAT. NINA KORTEKASS)	AUTO PRODUCTION	FWB
OURS	LA SEME SAISON	UNIVERSAL	FR
Nouveau PA SALIEU	ENERGY (FEAT MAHALIA)	WARNER	FR
PAUL MCCARTNEY	FIND MY WAY	CAPITOL RECORDS	
PAULINE CROZE	SOLUTION	UNIVERSAL	FR
RAPHAEL	LE TRAIN DU SOIR (FEAT POMME)	SONY	FR
RHYE	BLACK RAIN	LOMA VISTA RECORDINGS	
TAME IMPALA	IS IT TRUE	CAROLINE	
TASH SULTANA	WILLOW TREE (FEAT JEROME FARAH)	SONY	
Nouveau TELEX	MOSKOW DISKOW (REMASTERED)	PIAS	FR FWB
THE AVALANCHES	THE DIVINE CHORD (FEAT MGMT AND JOHNNY MARR)	UNIVERSAL	
THE STROKES	THE ADULTS ARE TALKING	SONY	
YAEL NAIM	ATTENDRE	TOU OU TARD	FR

Playlist 03 : 30/01 -> 05/02		
VIVA CITE		
Niveau 1		
BTS	DYNAMITE	SONY
JULIEN DORE	NOUS	SONY
DAVID GUETTA	LET S LOVE (feat SIA)	WARNER
JASON DERULO	TAKE YOU DANCING	WARNER
VIVA CITE		
Niveau 2		
KYLIE MINOGUE	MAGIC	GENTLE
VIANNEY	BEAU PAPA	PIAS
MILEY CYRUS	MIDNIGHT SKY	SONY
LAURA TESORO ET LOIC NOTTET	STRANGERS (feat ALEX GERMYS)	SONY
INDOCHINE x CHRISTINE AND THE QUEENS	3SEX	SONY
GIMS	JUSQU ICI TOUT VA BIEN	SONY
KYGO	HOT STUFF (feat DONNA SUMMER)	SONY
LES ENFOIRES	MAINTENANT	SONY
CALOGERO	CELUI D EN BAS	UNIVERSAL
LOUANE	DESOLEE	UNIVERSAL
VITAA & SLIMANE	DE L OR	UNIVERSAL
DUA LIPA	FEVER (feat ANGELE)	WARNER
VIVA CITE		
Niveau 3		
MADY	DETOURS	AUTOPROD
YKONS	SEQUOIA TREES	
JOANE	QUESTION DE TEMPS	BLUE MILK RECORDS
GRAND CORPS MALADE	PAS ESSENTIEL	CAROLINE
PASCAL OBISPO	MA GENERATION	KAT S EYES
ANTOINE ARMEDAN	DANSER SOUS LA PLUIE	PIAS
SUAREZ	CELESTE	PIAS
JULIEN CLERC	MON REFUGE	PIAS
JULIE ZENATTI	PAISIBLEMENT FOU	SELF RELEASE
LAURENT VOULZY	LORELEY LORELEY	SONY
PATRICK BRUEL	LE FIL	SONY
M POKORA	S EN ALLER	SONY
FRANCIS CABREL	PEUPLE DES FONTAINES	SONY
MIKA	LE COEUR HOLIDAY (feat SOPRANO)	UNIVERSAL
THE WEEKND	SAVE YOUR TEARS	UNIVERSAL
ALAIN SOUCHON	JALOUX DU SOLEIL	WARNER
AMIR	ON VERRA BIEN	WARNER
AVA MAX	WHO S LAUGHING NOW	WARNER
VIVA CITE		
Nuit		
MATTEO TERZI	INCREDIBLE	AUTOPROD
GRAND CORPS MALADE	MESDAMES	CAROLINE
MIND CONNEXION	JUMP IN THE SKY	HEMISPHERE
MOSIMANN	JEANNINE GANAYE feat NOE	KAT S EYES
OZYA	THE ARMOUR	KAT S EYES
SARINA	UNSEEN	KAT S EYES
LOUIS CHEDID	REDEVENIR UN ETRE HUMAIN	PIAS
GAEL FAYE	KEROZEN	PIAS
M	BILLIE	PIAS
LOIC NOTTET	MR MME	SONY
TATE MCRAE	YOU BROKE ME FIRST	SONY
LANA DEL REY	CHEMTRAILS OVER THE COUNTRY CLUB	UNIVERSAL
CASCADEUR	MEANING (CHORAL VERSION)	UNIVERSAL
ED SHEERAN	AFTERGLOW	WARNER

La playlist TIP!K KEEP IT POP		
COUP DE CŒUR		
BENNY BLANCO	YOU (with MARSHMELLO & VANCE JOY)	UNIVERSAL
DAY TIME HEAVY		
ARIANA GRANDE	POSITIONS	UNIVERSAL
BILLIE EILISH	THEREFORE I AM	UNIVERSAL
DAMSO	911	UNIVERSAL
DUA LIPA	FEVER (feat ANGELE)	WARNER
HENRI PFR & FAMBA	NO ONE KNOWS (feat CHIARA CASTELLI)	SPINNIN RECORDS
JULIEN DORE	NOUS	SONY
KID LAROI	WITHOUT YOU	SONY
LAURA TESORO ET LOIC NOTTET	STRANGERS (feat ALEX GERMYS)	SONY
MEDUZA	PARADISE (feat DERMOT KENNEDY)	UNIVERSAL
OLIVIA RODRIGO	DRIVERS LICENSE	UNIVERSAL
POP SMOKE	WHAT YOU KNOW BOUT LOVE	UNIVERSAL
ROBIN SCHULZ	ALL WE GOT (feat KIDDO)	WARNER
TATE MCRAE	YOU BROKE ME FIRST	SONY
TIESTO & TY DOLLA SIGN	THE BUSINESS PTII	WARNER
TONES AND I	FLY AWAY	WARNER
TRAVIS SCOTT & HVME	GOOSEBUMPS (REMIX)	SONY
THE WEEKND	SAVE YOUR TEARS	UNIVERSAL
DAY TIME MEDIUM		
24KGOLDN	COCO (feat DABABY)	SONY
ALEX LUCAS	WHEN WE WERE YOUNG	ALEXANDER LUCAS SCHONFELDER
ARLO PARKS	CAROLINE	PIAS
ASHNIKKO	DEAL WITH IT (feat KELIS)	WARNER
BEBE REXHA	BABY I M JEALOUS (feat DOJA CAT)	WARNER

DISCLOSURE	WATCH YOUR STEP (feat KELIS)	UNIVERSAL
DORIA D	DEPENDANCE	G MAJOR RECORDS
ED SHEERAN	AFTERGLOW	WARNER
EDDY DE PRETTO	BATEAUX MOUCHES	INITIAL ARTIST SERVICES
FOUSHEE	DEEP END	SONY
GLASS ANIMALS	TANGERINE	UNIVERSAL
GRAND CORPS MALADE	PAS ESSENTIEL	CAROLINE
JC STEWART	BREAK MY HEART	WARNER
KING PRINCESS	PAIN	SONY
KREGO	MILLENNIALS	DI EGO
LE MANOU	BOULF DISCO	DURBUY MUSIC
NETSKY AND HYBRID MINDS	LET ME HOLD YOU	N.E.W.S.
SAM BOSMAN	MINE	G MAJOR RECORDS
SASKIA	DANS MA TETE	RCA GROUP
SHANE CODD	GET OUT MY HEAD	UNIVERSAL
SHAWN MENDES	MONSTER (feat JUSTIN BIEBER)	UNIVERSAL
TASKA BLACK	FOUND MYSELF (feat TESSA DIXSON)	STMPD RCRDS
THERAPIE TAXI	ETE 90	PANENKA MUSIC
TROYE SIVAN & KACEY MUSGRAVES	EASY (feat MARK RONSON)	UNIVERSAL
VIDEOCLUB	EUPHORIES	PETIT LION PRODUCTIONS
EVENING		
AA	SOLITUDE	SONY
B R U T	TIME IS UP (feat MUSTII)	B R U T RECORDINGS
BENNY SINGS	NOBODY'S FAULT (feat TOM MISCH)	SINGS RECORDS
BILLIE EILISH	LO VAS A OLVIDAR (feat ROSALIA)	UNIVERSAL
BUSTA RHYMES	LOOK OVER YOUR SHOULDER (feat KENDRICK LAMAR)	EMPIRE
CHANNEL TRES	SKATE DEPOT	ART FOR THEIR GOOD
CHET FAKER	LOW	WARNER
COLINE AND TOITINE	NORTH	IM COLINE AND TOITINE
DAVID NUMWAMI	BEATS	THE FFAMILY
Gael FAYE	KEROZEN	PIAS
GREAT MOUNTAIN FIRE	THE WAY	CAPTANE RECORDS
KINGS OF LEON	THE BANDIT	SONY



THE ROCK GENERATION RADIO
WWW.CLASSIC21.BE

PLAYLIST

19/08/2020

ARTISTES	TITRES
ALANIS MORISSETTE	SANDBOX LOVE
AMY MACDONALD	THE HUDSON
BERT LANI AND THE MUDBUGS	SOME FACES
BLACK PUMAS	OCT 33 (LIVE IN STUDIO - WITH STRINGS)
BRUCE SPRINGSTEEN	LETTER TO YOU
EVANESCENCE	USE MY VOICE
FRANCIS CABREL	TE RESSEMBLER
GREGORY PORTER	MISTER HOLLAND
JON ALLEN	CAN T HOLD BACK THE SUN
KILLERS	BLOWBACK
MIDNIGHT OIL	GADIGAL LAND
NOTHING BUT THIEVES	IMPOSSIBLE
PLAIN JANE	THE CALLING
RAY LAMONTAGNE	STRONG ENOUGH
ROBERT PLANT	CHARLIE PATTON HIGHWAY (TURN IT UP, PT1)
STEVE LUKATHER	RUN TO ME (FT.RINGO STARR, JOSEPH WILLIAMS)
STRUTS (FT. ALBERT HAMMOND JR)	ANOTHER HIT OF SHOWMANSHIP
TYPH BARROW	COLOUR
U2	BANG A GONG (GET IT ON) Feat ELTON JOHN
WHITNEY	HAMMOND SONG

Bibliographie

CSA - Avis sur la RTBF (2020)

https://www.csa.be/wp-content/uploads/2021/12/20211216_RTBF_Avis_115-2021_EX2020.pdf

CSA - Baromètre diversité & égalité radio (2019)

<https://www.csa.be/egalitediversite/barometre-page-daccueil/>

CSA - Bilan Nouveaux Médias (2013)

https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/Bilan%20NewMedia_Web.pdf

Cinquième contrat de gestion de la RTBF (2018-2022)

<https://ds1.static.rtbf.be/article/pdf/2018-12-12-contrat-gestion-rtbf-2019-2022-version-definitive-1545319225.pdf>

CIM, Centre d'information sur les Médias - Analyses et statistiques des radios en FWB

<https://www.cim.be/fr/radio?region=south&date=09%202021%20-%2012%202021>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (2012)

<https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/rp120309c.htm#s4>

Étude Eurostat - Le rayonnement culturel des pays européens (2016)

<https://www.shopalike.fr/imports-exports-culturels#no>

FACIR - Le vrai du faux sur les quotas (2020)

<http://facir.be/quotas-diffusion-rtbf/>

FACIR - Position sur les quotas (2020)

<http://facir.be/quotas-rtbf-position-facir/>

FACIR x BX1 - Les quotas, une solution suffisante ? (2020)

<http://facir.be/musique-nos-artistes-sont-ils-suffisamment-defendus-par-nos-radios-les-radios-doivent-elles-diffuser-encore-plus-dartistes-belges-francophones/>

Larsen Magazine - V'là les quotas (2020)

<https://www.larsenmag.be/fr/articles/53-2020-v-la-les-quotas>

Les Echos - Parts de marché de la musique enregistrée

<https://headtopics.com/fr/musique-enregistree-universal-warner-et-sony-pesent-pres-de-70-d-u-marche-4736285>

Média + - Les quotas en Afrique du Sud (2016)

<https://www.lemediaplus.com/afrique-sud-quotas-de-90-de-musique-locale-18-radios-publiques/>

Mémoire - Les aptitudes et stratégies des groupes radios en Fédération Wallonie-Bruxelles face aux nouvelles technologies médiatiques : études des groupes RTBF, RTL, NRJ et Twizz (2012-2013)

https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/T_MCDOWELL_prix_recherche_2013.pdf

MR - Position sur les quotas (2020)

<http://facir.be/artistes-belges-position-mr/>

MuziekOverleg

<https://muziekcentrum.kunsten.be/organisation.php?ID=16108>

PTB - Position sur les quotas (2020)

https://www.ptb.be/soutenir_les_musiciens_moins_connus_en_augmentant_les_quotas_de_diffusion_de_la_rtbf

RTBF - Rapport annuel (2020)

<https://rapportannuelrtbf.be/wp-content/uploads/2021/05/Rapport-annuel-RTBF-2020.pdf>

RTBF - rapport annuel (2012)

https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/CSA_RapportAnnuel2012_Web.pdf

RTBF - rapport annuel (2011)

http://ds1.ds.static.rtbf.be/article/pdf/rtbf_ra11_l_3-1350398959.pdf

SNEP - L'économie de la production musicale (2019)

https://snepmusique.com/wp-content/uploads/2020/10/Guide-Eco-2020_Version-Web-int%C3%A9ractive.pdf

The Portugal News - Les quotas au Portugal (2021)

<https://www.theportugalnews.com/news/2021-02-05/portuguese-music-quota-upped-to-30/58083>

Ultratop - playlist en Belgique francophone

<https://www.ultratop.be/fr/>

Volumineuses - définition du terme sexisé (2021)

<https://www.instagram.com/p/CY8yL5Sskol/>